

Fiche technique / Recommandations

Panneaux acoustiques Wilhelmi

Mise en œuvre en milieu humide (type piscine)

L'acoustique par le bois en milieu humique voire corrosii

La possibilité de la mise en œuvre des panneaux acoustiques en piscine est assujettie à certaines contraintes à respecter. Ces contraintes sont reprises et énumérées ci-après :

Les conditions qui suivent sont à prendre en compte pour garantir le résultat irréprochable que nos critères de qualité nous imposent.

- Traitement anti-humidité du panneau :

Ce traitement est fait en usine lors de la production des panneaux. Il faut le préciser lors de la passation de commande en tant que spécification. Cette spécification s'intitule V70LF.

- L'ossature:

L'ossature qui sera mise en œuvre devra répondre à l'appellation « qualité piscine ». Il s'agit d'une galvanisation par zinc selon la norme DIN 50939 et traitement de surface époxy sur toutes les faces selon DIN 55929, §8 Classe III (l'ensemble des découpes effectuées sur site devra aussi être protégé).

Mise en garde :

En plafond, sont à bannir les ossatures en inox et en bois quelque soit sa qualité. L'utilisation d'ossatures aluminium se fait sous la seule responsabilité de l'installateur.

En habillages muraux, des tasseaux ou échelles en bois traité classé pour milieu humide peuvent être envisagés sous l'unique responsabilité de l'entreprise de pose. L'utilisation de l'inox n'est pas recommandée.

- Les panneaux doivent être maintenus sur les 4 côtés.
- Les panneaux ne doivent en aucun cas être sujet à de <u>constantes</u> éclaboussures, au risque de voir apparaître des tâches dues aux composants contenus dans les eaux de piscines (chlore et autres...). Afin de protéger le panneau des éclaboussures occasionnelles ou de chocs de ballons humides, il faut appliquer en surface un traitement hydrophobe déperlant à appliquer en usine.
- Nous recommandons un traitement de la rive par joints creux ouverts, ce qui assure une bonne ventilation du plénum.
- La ventilation et les conditions de mise en œuvre doivent être suffisamment bonnes pour qu'aucune condensation ne se forme sur la face arrière des panneaux.